MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-01-2017-01

Date de convocation le 23/12/2016

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 janvier 2017

Le six janvier deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, et POLHER ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : M. HILLOOU, a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS D'ARANCE ET DE GOUZE

Le Maire explique à l'assemblée que compte tenu des travaux réalisés dans les logements 25 route du bourg à Gouze et 38 rue de la Carrère à Arance, il convient de revaloriser le montant des loyers pour chaque logement.

Compte tenu de la superficie des logements et du prix actuel des locations sur la commune le Maire en concertation avec les Maires Délégués et le Bureau Municipal propose de fixer le montant de chaque loyer à 700 euros mensuel.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants, 13 voix pour,

DECIDE de fixer le montant du loyer à :

- 700 euros mensuel pour le logement sis 25 route du bourg à Gouze
- 700 euros mensuel pour le logement sis 38 rue de la Carrère à Arance,

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 11/01/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/01/2017